



PREAVIS No 01-2021 « COMPTES DE L'ANNEE 2020»

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASEL
PAR LA COMMISSION DE GESTION

Séance du Conseil intercommunal du 15 juin 2021

La Commission de gestion, composée de Madame Anne Schranz, Messieurs Viesturs Simanis et Laurent Witschi (Jean-Marc Mayor excusé), a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 20 mai 2021 dans les locaux de la Police de Pully. Elle a siégé seule, puis en présence de M. Jean-Marc Chevallaz, président du CoDir et du Lt-colonel Dan-Henri Weber, commandant de police, qu'elle remercie pour les renseignements et explications donnés aux commissaires.

Préambule

Il s'agit du neuvième exercice de l'ASEL que l'on peut qualifier de bon puisque les comptes sont équilibrés. Si cela résulte d'une bonne maîtrise des charges, il faut aussi remarquer des revenus supérieurs aux attentes. Ces charges sont inférieures à celles budgétées et leur augmentation par rapport aux comptes de 2019 est de 1,8 %, ce qui est satisfaisant.

La Cogest a examiné en détail le préavis et son annexe « Comptes 2020 ».

Préavis

Les informations figurant dans le préavis sont claires et le détail des chiffres les concernant se trouve dans la brochure des comptes. Toutefois les remarques suivantes ont été faites :

Tableau page 2 :

Amortissements : Cette somme a augmenté d'environ CHF 10'000.00 par rapport aux années antérieures dites « normales ». Cette tendance risque de perdurer parallèlement à celle de l'augmentation des débiteurs douteux qui croît proportionnellement au nombre d'amendes.

Taxes, émoluments... : nous ne revenons pas sur la somme élevée du produit des amendes, la question ayant fait l'objet d'explications détaillées dans de précédents rapports. On peut toutefois remarquer la PEL est le corps de police qui a le moins de rentrées de tout le canton. La Cogest prévoyait une baisse pour les comptes de 2020 due à la chute de la circulation pendant le semi-confinement, cela n'a pas été le cas ; un certain nombre d'automobilistes ont profité des routes libérées pour rouler trop vite !

Tableau et dernier paragraphe de la page 3 :

Autorités et personnel : la progression de 2,8% par rapport à 2019 reste dans la moyenne des augmentations statutaires. Les absences de longues durées sont dues majoritairement à des accidents (quatre pour une maladie) et représentent un total de 240 jours d'absence.

Tableaux de la page 5 :

Participations de collectivités publiques : au terme des 10 ans d'activité de l'ASEL, la clé de répartition entre les 4 communes devra être revue l'année prochaine. De 2011 à 2021, le budget a augmenté d'environ 30% mais c'est surtout la Ville de Pully qui a absorbé cette hausse. La discussion entre les communes devra se faire au niveau politique.

Brochure des comptes

Vu les nombreux commentaires explicatifs contenus dans cette brochure les questions ont été peu nombreuses.

P. 1 – 600.3185.01 : la police partage le contrat de la Ville de Pully avec Mobility. L'abonnement ayant augmenté drastiquement, il n'est plus intéressant pour elle de multiplier son utilisation.

P. 1 – 600.3189.00 : ce poste dépend également des projets de la Ville de Pully et non de ceux de l'ASEL qui paie simplement un pourcentage du coût communal.

P. 2 – 612.3114 : matériel SOMO = Service d'Ordre, Maintien de l'Ordre : il s'agit de la tenue lourde noire type « Robocop ».

P. 2 – 612.3116 : les HK MP5 sont très anciens et doivent être renouvelés. Leur remplacement est cependant suspendu au choix d'une nouvelle arme commune aux cantons romands et à la décision prise au niveau cantonal vaudois.

P. 3- 613.3137 : agissant comme police du commerce, l'ASEL achète et revend les billets physiques pour les spectacles (et non les spectacles eux-mêmes !).

P. 3- 613.3184 : de plus en plus de personnes ne paient pas leurs amendes et c'est la police qui doit avancer les frais des poursuites.

P. 3 - 613.3189 : il s'agit des frais de requête du nom des propriétaires de plaques immatriculées dans la Confédération en dehors du canton de Vaud. Chaque demande faite en Suisse allemande coûte la somme de 40 centimes.

P. 3 - 613.4362 : dans ce poste se trouve également le forfait payé par Promotion Pully Paudex Belmont pour le recouvrement de la taxe de séjour. Il a été calculé sur la base d'un coût horaire pour 50 à 80 heures par an. Même pour 2020, malgré le Covid, des heures ont été consacrées à cette taxe. Par exemple pour les écoles internationales sur le sol de Pully, comme Champittet.

Conclusion

C'est à l'unanimité que la Commission de gestion vous demande d'adopter les comptes 2020 de l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois ».

Pully, le 29 mai 2021

Anne Schranz, Pully,
Présidente, rapportrice

Jean-Marc Mayor, Belmont

Viesturs Simanis, Savigny

Laurent Witschi, Paudex